

## **DECLARATION**

L'ONMG a appris avec consternation et une profonde tristesse la mort inattendue de **Dr Mohamed DIABATE**, Pédiatre, Chef de service à l'Hôpital Régional de Kankan, décès survenu le **26 Septembre 2024** à la **Maison Centrale de Kankan**.

La mort en détention de Dr DIABATE Mohamed, dans des conditions non élucidées nous interpelle en tant que citoyen, en tant que médecin assermenté dont la mission principale est de sauver des vies.

L'annonce de sa mort a provoqué une onde de choc, de désolation et de tristesse au sein du corps médical guinéen.

Le Dr DIABATE fut un pédiatre sorti major de sa promotion et travaillait avec dévouement et loyauté en qualité de médecin au service de ses malades.

Le Dr DIABATE était lui-même malade et suivi depuis 3 ans au service de Psychiatrie de l'Hôpital National Donka. Cette maladie psychiatrique se caractérise par des troubles de l'humeur et un épisode d'hypomanie.

Cette crise d'hypomanie qui survient de façon inattendue pourrait être responsable d'un comportement délictuel.

Malgré l'insistance de ses collègues médecins sur la nécessité pour lui de bénéficier des soins, ils lui ont été refusés. Il n'a bénéficié d'aucune consultation médicale encore moins d'une liberté pour incompatibilité de son état mental avec la détention.

Il est inadmissible qu'un citoyen de surcroît un médecin soit interpellé, emprisonné sans tenir compte de son état de santé.

L'ONMG a également suivi avec indignation, la déclaration du Préfet de Kankan qui dit dans une vidéo devenue virale que : « **tout fauteur de troubles qui se lève pour brûler, marquer à la craie ou peindre..., s'il est attrapé, il partira de la même manière que l'autre** ».

Cette déclaration du Préfet de Kankan crée des doutes sur les conditions du décès de Dr DIABATE et constitue une violation grave des principes d'un état de droit. Les médecins travaillent jours et nuits pour sauver des vies et soulager la souffrance, cela va continuer avec dévouement et abnégation. C'est notre **SACERDOCE**.

Cependant l'Etat a l'obligation de protéger toutes les personnes même celles qui sont en conflit avec la loi. « Elles ont droit à la santé. Ne pas le faire est assimilé à une non-assistance à personne en danger. »

L'ONMG réaffirme son attachement à l'Etat de droit et à la sacralité de la vie humaine.

Ce comportement est contraire à la volonté du Président de la République et sape les bases de la Refondation et de la rectification institutionnelles prônées par le Chef de l'Etat.

En considération de ces faits, l'ONMG :

- Demande au procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Kankan d'ouvrir une information judiciaire afin d'éclaircir les circonstances de la mort de Dr DIABATE.
- Se réserve le droit de se constituer partie civile et mettre en place un collectif d'avocats chargés de défendre ses intérêts.

L'ONMG adresse ses condoléances :

- ✓ A la famille
- ✓ Au personnel médical de Kankan
- ✓ A la population de Kankan
- ✓ Au corps médical guinéen
- ✓ Au peuple de Guinée

Paix à l'âme de notre illustre collègue Dr DIABATE Mohamed.

Conakry le 04 Octobre 2024



Président de l'ONMG

Pr Hassane BAH